

La Justice

I) Différents points de vue de la justice

Le mot "justice" provient du latin *justitia*, qui signifie "équité", "respect du droit".

Définition 1 :

Tout d'abord, la justice désigne une vertu morale : rendre à chacun ce qui lui est dû. Elle désigne aussi l'institution chargée de faire respecter les lois.

Définition 2 :

Selon Platon, la justice est l'harmonie de l'âme et de la cité, chacun occupant la place qui lui revient naturellement.

Définition 3 :

Concernant Aristote, la justice est le respect de l'égalité : égalité arithmétique (chacun reçoit la même chose) ou géométrique (chaque individu reçoit selon son mérite).

Définition 4 :

Selon Hobbes, il n'y a pas de justice dans l'état de nature. Elle n'apparaît qu'avec la création d'un pouvoir souverain garant de la loi.

Définition 5 :

Selon Rawls, La justice est quant à lui l'équité : elle vise à garantir des principes équitables pour tous à partir d'une position d'égalité initiale

Définition 6 :

Enfin, d'après Rousseau, la justice véritable naît du contrat social, où chacun abandonne ses droits naturels pour obtenir la protection des lois communes.

II) Distinctions et définitions élémentaires

Définition 1 (Justice) :

Vertu qui consiste à respecter les droits d'autrui ; institution qui applique le droit.

Définition 2 (Équité) :

Principe de correction de l'égalité stricte, qui tient compte des situations particulières pour rendre une décision juste.

Définition 3 (Loi) :

Règle générale et obligatoire qui organise la vie en société.

Définition 4 (Égalité) :

Principe selon lequel tous les individus doivent être traités de la même manière en dignité et en droits, indépendamment de leurs différences.

Définition 5 (Proportion géométrique) :

Principe d'égalité qui prend en compte les différences de mérite ou de situation ; chacun reçoit en fonction de ses capacités, de ses besoins ou de ses mérites.

Définition 6 (Proportion arithmétique) :

Principe d'égalité stricte : chacun reçoit exactement la même chose, sans tenir compte des différences individuelles.

Définition 7 (Droit naturel) :

Ensemble de principes universels et immuables censés être inscrits dans la nature humaine.

Définition 8 (Droit positif) :

Ensemble des lois écrites et codifiées par une société donnée.

Définition 9 (Légalité) :

Conformité à la loi écrite.

Définition 10 (Légitimité) :

Caractère moralement juste d'une loi ou d'un pouvoir, indépendamment de sa simple légalité.

Définition 11 (Injustice) :

Violation du droit d'autrui ou traitement inégalitaire sans fondement légitime.

Définition 12 (Sanction) :

Peine infligée par une autorité pour faire respecter la loi.

Distinction 1 :

Tout problème de justice implique au moins deux personnes et au moins deux parts distribués.

Principe de proportionnalité des peines :

Une décision de justice doit être proportionnée pour être juste ; une peine doit être proportionnelle au crime.

III) Interprétations

- **Platon** : Dans *La République*, Platon conçoit la justice comme une harmonie entre les trois parties de l'âme (désir, courage, raison) et dans la cité : chacun doit accomplir sa fonction propre sans empiéter sur celle des autres. La justice est donc l'ordre, non pas l'égalité stricte.
- **Aristote** : Pour Aristote, dans *Éthique à Nicomaque*, il définit la justice comme ce qui est conforme à la loi et à l'égalité. Autrement dit, la justice consiste à traiter de manière égale ceux qui sont égaux, et de manière inégale ceux qui sont inégaux, selon leur mérite. La justice vise donc un équilibre entre personnes par la proportion géométrique et la juste répartition des biens.
- **Rawls** : Dans *Théorie de la justice*, Rawls propose l'idée que la justice est équité. Selon lui, les principes de justice sont choisis dans une situation fictive d'égalité parfaite (sous un "voile d'ignorance" où personne ne connaît sa position sociale). Cela garantit des droits égaux pour tous et des avantages aux plus défavorisés.

IV) Quelques Citations

- **Platon** :
"La justice consiste à accomplir sa tâche et ne pas se mêler de celle d'autrui." (*La République*, Livre IV)
- **Aristote** :
"La justice est la vertu complète par rapport à autrui." (*Éthique à Nicomaque*, Livre V)
- **Hobbes** :
"Avant les lois, il n'y a ni justice ni injustice." (*Le Léviathan*, 1651)
- **Rousseau** :
"La force ne fait pas le droit." (*Du Contrat social*, 1762)
- **Rawls** :
"Les principes de justice sont choisis derrière un voile d'ignorance." (*Théorie de la justice*, 1971)
- **Pascal** :
"Ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste." (*Pensées*, 1670)

Ceci conclut ce résumé de cours. **Si vous souhaitez découvrir les autres notions de Philosophie, je vous conseille de découvrir dans la rubrique "Philosophie" d'autres résumés de cours.**